

Budgets Primitifs 2019

Synthèse des informations financières

Service des Finances
Avril 2019

Présentation synthétique

Le titre IV de la loi NOTRE consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales dispose d'un certain nombre d'obligations en matière de transparence de la vie publique et de communication financière. A ce titre, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif. L'ensemble des éléments précités sera publié sur le site internet de la CARF.

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que cette présentation synthétique des informations financières doit « permettre au citoyen d'en saisir les enjeux ».

LE BUDGET PRINCIPAL

Le projet de budget 2019 est construit d'après les objectifs annoncés dans le rapport d'orientations budgétaires.

- Le maintien d'une fiscalité stable avec des taux d'imposition inchangés,
- La poursuite d'une gestion rigoureuse visant à maîtriser les dépenses, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout en contribuant au soutien des investissements des communes-membres,
- La recherche d'optimisation permanente des services rendus aux habitants de la CARF, dans le champ des différentes compétences de notre agglomération.

Le budget 2019 s'élève au total à 86 126 287,89 €, répartis à raison de 20 576 842,44 € en investissement et 65 549 445,45 € en fonctionnement.

Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles s'élèvent à 56 433 656,73 € en 2019.

Le chapitre 011 « Charges à caractère général », comprend notamment les prestations de service qui couvrent les besoins des services créés, la collecte et le traitement des ordures ménagères et des déchets, et les transports scolaires. Il s'établit à 20 900 066,04 €

Le chapitre 012 « Charges de personnel » présente un montant de 4 443 214,21 €. Ce poste intègre les hausses liées aux évolutions de carrière, l'augmentation des cotisations, ainsi que les nouveaux recrutements pour l'année 2019.

Le chapitre 014 « Atténuations de produits » correspond entre autres au reversement de fiscalité envers les communes (attributions de compensation) et aux fonds ponctionnés par l'Etat (FNGIR et FPIC), pour un montant total de 20 289 397 €.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » s'élève à 10 171 979,48 €. Il est constitué principalement :

- des participations et subventions versées par la CARF,
- des subventions d'équilibre au budget annexe des transports et à l'Office de Tourisme Communautaire.

Une enveloppe de dépenses imprévues est créditée à hauteur de 100 000 €.

Les intérêts des emprunts et les charges exceptionnelles font l'objet d'une prévision respective de dépenses de 423 000 € et de 106 000 €.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 58 256 322,12 € et se répartissent ainsi :

Impôts et taxes directs

Rappelons qu'ils sont constitués de la CFE, des Taxes Foncières et d'Habitation, la CVAE, la TASCOM et l'IFER. Au total, elles s'élèvent à 27 856 342,42 €, dont 24 386 342,42 € pour les seules contributions directes.

Le taux de la CFE re-basé à 32,19 % en 2011 est maintenu en 2019.

De même, les fractions de taux transférées au titre de la TH et de la Taxe Foncière Non Bâti fixées respectivement à 8,08 % et 1,08 % en 2011 sont maintenues en 2019.

A noter que ces contributions directes incluent la taxe GEMAPI, affectée à la compétence du même nom, qui a été actée pour un montant 2019 de 1 965 780 €.

Le produit des Taxes d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Ce produit est estimé à 18 500 000 €. Il est établi sur la base d'un taux unique de 13% sur l'ensemble du territoire.

Les dotations et subventions estimées à 8 507 358,33 €

Elles se composent entre autres de la DGF et des allocations compensatrices attribuées pour les exonérations décidées par la Loi.

Les autres recettes sont estimées à 3 392 621,37 €.

Elles comprennent les produits des services, les produits de gestion courante, les atténuations de charges et les produits exceptionnels.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'élève à 16 012 919,85 €.

Les nouveaux crédits pour dépenses d'investissement, hors remboursement du capital des emprunts, représentent 14 441 397,21 €.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 605 922,64 €.

Les opérations d'investissements votées (crédits de paiements 2019 des AP/CP et crédits annuels) prévues au BP 2019 concernent entre autres :

	<i>Opérations</i>	<i>Prévision 2019 (dont reports)</i>
1809	Fonds de concours aux communes	3 000 000,00
1910	Acquisitions foncières	2 125 000,00
	<i>Développement du numérique</i>	
1706	Installation fibre très haut débit vallée Roya	350 000,00
	<i>Travaux</i>	
0702	Viabilisation Pôle d'Activité de Sospel	67 603,50
1704	Sauvegarde centre Breil-sur-Roya	100 000,00
1707	Pôle d'Echange Multimodal de Menton	287 000,00
1708	Pôle d'Echange Multimodal de Carnolès	88 000,00
1903	Gare routière de Menton	20 000,00
1901	Aménagement du Terminus	75 000,00
	<i>Elimination et valorisation des déchets</i>	
1202	Renouvellement bacs et colonnes enterrées	337 300,00
1501	Travaux dans les déchèteries	168 032,50
1804	Aménagement des sites et dépôts	100 000,00
1805	Acquisition de matériel	111 316,80
	<i>Eaux pluviales – GEMAPI</i>	
1808	GEMAPI (investissements)	1 638 320,00
1811	Eaux pluviales et hydrants	960 881,38
	<i>Aménagement de l'espace</i>	
1104	Aménagement ex base aérienne 943 RCM	255 400,00
1703	Bretelle Autoroute A8	20 000,00
1203	Extension de la ZI Menton-Castellar	89 127,95
1701	Reconversion du site de La Cruella	128 363,62
1801	Gendarmerie de Sospel	1 400 000,00
1806	Tapis roulant de ski alpin à Tende	110 000,00
	<i>Agriculture identitaire</i>	
1103	Foncier et travaux agriculture	126 097,21
1906	Restauration murs en pierre sèche	264 500,00
	<i>Développement économique</i>	
1902	Moulin à huile communautaire	298 480,00
	<i>Habitat</i>	
1810	Subventions logements sociaux	1 000 000,00

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles de la section d'investissement sont égales à 11 452 975,58 €.

Elles se répartissent entre les postes suivants :

Les Restes à Réaliser en recettes engagés en 2018 d'un montant de 212 082,58 €.

Les dotations (FCTVA) d'un montant de 200 000 €

Les subventions d'investissements prévisionnelles d'un montant de 540 893 €

Un emprunt de 6 000 000 euros doit être inscrit afin d'équilibrer les dépenses et les recettes. Comme les années précédentes et, conformément aux orientations retenues lors du DOB, le montant de l'emprunt sera déterminé en fonction des besoins au cours de l'exercice 2019.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2018

Entre les sections :

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2019 s'élève à 9 115 788,72 euros.

Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites des opérations pour les écritures liées à l'amortissement des subventions d'investissement versées, à hauteur de 150 000 €, et de la neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées, pour 2 698 295,88 €. Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2018 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 4 444 827,45 €, détaillé comme suit :

- L'excédent de fonctionnement reporté de la CARF, pour un montant de 4 441 930,71 €
- L'excédent de fonctionnement du SYMITAM, récupéré par la CARF après dissolution de ce syndicat, pour un montant de 2 896,74 €

En investissement : Le résultat affecté de 2018 participe à l'équilibre du BP 2019 avec :

- L'excédent de fonctionnement capitalisé pour un montant de 4 500 000 €
- le résultat d'investissement déficitaire reporté de la CARF, pour 1 715 626,71 €
- et le résultat d'investissement excédentaire du SYMITAM, récupéré par la CARF pour 8 078,14 €

LE BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Section d'exploitation

Les dépenses d'exploitation

Les dépenses réelles s'élèvent à 8 012 984,06 euros et se décomposent de la manière suivante :

Elles sont composées des prestations de service relatives à l'organisation des services des transports urbains sur le périmètre de la Communauté (réseau de transport Zest + marché pour la vallée de la Roya) et des autres dépenses permettant le fonctionnement des transports.

Ex : location et entretien de bâtiment, frais annexés au système de billettique, études, charges du personnel du service transport...

Une enveloppe de dépenses imprévues est créditée à hauteur de 49 000 €, à affecter en fonction des besoins.

Les recettes d'exploitation

Les recettes réelles prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 8 145 644,92 €, et se répartissent ainsi qu'il suit :

Les redevances des bus (Carpostal), des autocars interurbains et de tourisme transitant par la Gare Routière, à hauteur de 80 000 €.

Le versement transport pour un montant prévisionnel de 500 000 €.

Des participations diverses (commune, Carpostal) et des remboursements, pour 230 400 €.

La subvention d'équilibre du budget principal qui s'élève à 7 300 244,92 € pour 2019.

La reprise de provision pour 35 000 €.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement

Les inscriptions nouvelles de la section d'investissement s'élèvent à 1 157 000 € et se décomposent ainsi qu'il suit :

- Travaux de mise aux normes des arrêts de bus, pour 625 000 €
- Marchés poteaux d'arrêt de bus, pour 50 000 €
- Valideur billettique et nouvelle borne wifi à la gare routière, pour 44 000 €
- Une enveloppe réservée aux subventions de 150 € à verser aux administrés pour l'achat d'un vélo électrique, d'un montant de 5 000 €

Des Autorisations de Programmes ont été créées pour :

- l'installation de bornes de rechargement électrique à hauteur de 358 000 €,
- le Plan de Déplacements Urbains (PDU) à hauteur de 75 000 €

Les crédits de paiement 2019 correspondants ont été inscrits au budget.

Les Restes à Réaliser de dépenses s'élèvent à 138 070,78 €.

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles se composent de **subventions de l'Etat**, pour 773 000 euros au total.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2018

Entre les sections :

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2019 s'élève à 245 298,56 €. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites les écritures liées à **l'amortissement des subventions d'investissement versées**, à hauteur de 25 000 €. Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2018 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 87 637,70 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2018 et reporté participe à l'équilibre du BP 2019 pour 301 772,22 €

L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la communauté d'Agglomération de la Riviera Française s'est vue confier la gestion de la promotion du tourisme sur le territoire de ses quinze communes membres.

Les communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin et Beausoleil conservent cependant leur office de tourisme, du fait de leur classement.

Il a été décidé de créer un Office de Tourisme Communautaire sous la forme d'un EPIC (établissement public à caractère industriel et commercial). Il est chargé de la coordination entre les différents acteurs, sur le territoire.

Un comité de direction a été élu et gère, sous la présidence de M. GUIBAL, la promotion du tourisme pour la CARF.

La communauté d'agglomération verse annuellement une subvention d'équilibre à l'OTC. Elle s'élève à 1 930 000 € pour 2019.

Une subvention d'investissement de 20 000 € lui est également allouée.

LE BUDGET ANNEXE DSP EAU POTABLE

Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 7 436 155,08 euros. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 2 294 174,68 euros pour une section d'exploitation équilibrée à 9 730 329,76 euros.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 60 000 €.

Les recettes réelles d'exploitation prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 3 486 000 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 349 800 euros.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 3 088 733,57 euros.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 419 929,94 € et les dépenses d'ordre, pour 349 800 euros.

Dans ces dépenses, une enveloppe destinée aux dépenses imprévues est provisionnée pour 150 000 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 277 000 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 2 294 174,68 €.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2018

Entre les sections :

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2019 s'élève à 2 294 174,68 euros. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites les écritures liées à **l'amortissement des subventions d'investissement versées**, à hauteur de 349 800 €. Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2018 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 5 894 529,76 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2018 et reporté participe à l'équilibre du BP 2019 pour 1 287 288,83 €

LE BUDGET ANNEXE REGIES EAU POTABLE

Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 846 578,50 euros. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 956 927,41 euros pour une section d'exploitation équilibrée à 1 803 505,91 euros.

Les recettes réelles d'exploitation prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 218 800 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 14 000 euros.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 996 955,39 euros.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 3 465 € et les dépenses d'ordre, pour 14 000 euros.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 1 428 500 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 956 927,41 € euros.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2018

Entre les sections :

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2019 s'élève à 956 927,41 €. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites les écritures liées à **l'amortissement des subventions d'investissement versées**, à hauteur de 14 000 €. Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2018 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 570 705,91 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2018 et reporté participe à l'équilibre du BP 2019 pour 628 992,98 €

LE BUDGET ANNEXE DSP ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 966 486,25 euros. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 1 932 636,39 euros pour une section d'exploitation équilibrée à 2 899 122,64 euros.

Les recettes réelles d'exploitation prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 267 872 euros.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 2 992 789,86 euros. A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 90 968,86 €.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 440 000 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 1 932 636,39 € euros.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2018

Entre les sections :

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2019 s'élève à 1 932 636,39€. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Résultat affecté de 2018 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 631 250,64 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2018 et reporté participe à l'équilibre du BP 2019 pour 711 122,33 €

LE BUDGET ANNEXE REGIES ASSAINISSEMENT

Section d'exploitation

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 1 870 680,89 euros. Les dépenses d'ordre s'établissent quant à elles à hauteur de 1 389 308,29 € pour une section d'exploitation équilibrée à 3 259 989,18 euros.

Les recettes réelles d'exploitation prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 295 677 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 26 000 euros.

Section d'investissement

Les dépenses réelles de la section d'investissement s'élèvent à 4 208 147,73 euros.

A ces crédits s'ajoutent les reports de dépenses, qui s'élèvent à 355 138,45 € et les dépenses d'ordre, pour 26 000 euros.

Les recettes réelles d'investissement prévues au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 2 950 000 euros. Les recettes d'ordre sont inscrites à hauteur de 1 389 308,29 €.

Ecritures d'ordre et Résultat affecté de 2018

Entre les sections :

L'autofinancement prévisionnel (dotations aux amortissements et virement prévisionnel) inscrit au BP 2019 s'élève à 1 389 308,29 euros. Il est inscrit en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Sont également inscrites les écritures liées à **l'amortissement des subventions d'investissement versées**, à hauteur de 26 000 €. Ces opérations impactent les dépenses d'investissement et les recettes de fonctionnement.

Résultat affecté de 2018 :

En fonctionnement : Le résultat de fonctionnement reporté est de 938 312,18 €.

En investissement : le résultat d'investissement excédentaire affecté de 2018 et reporté participe à l'équilibre du BP 2019 pour 249 977,89 €